

d'assurance ou de financement reliés à des opérations d'exportation. En règle générale, le contenu canadien des biens et des services devrait être de 60% au minimum.

La souplesse des services

Les services de la SEE sont souples et peuvent être adaptés aux besoins des exportateurs. Afin que les entreprises tirent le meilleur parti de ses services, la SEE les incite à s'empresser de communiquer avec elle et avec leur banquier, dès le début de l'élaboration de leurs projets, pour connaître les modalités de financement et de crédit.

Le caractère confidentiel des renseignements

La SEE respecte toujours le caractère confidentiel des renseignements qu'un exportateur lui communique au sujet de ses ventes éventuelles. La SEE ne fait pas connaître le nom d'un exportateur ou sa participation éventuelle à une opération spécifique tant que tous les accords relatifs à la vente n'ont pas été conclus et qu'un accord de financement n'a pas été signé, sauf si le tout se déroule dans le cadre d'un financement bancaire et avec le consentement exprès de l'exportateur. La SEE a d'ailleurs comme politique de ne pas révéler qu'elle a été pressentie pour une opération d'exportation. Si elle le juge à propos, la SEE acceptera et transmettra toute demande de renseignements à cet exportateur, qui prendra les dispositions appropriées.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les services de la SEE, veuillez vous adresser au:

Siège social

Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9
Tél.: (613) 598-2500
FAX: (613) 237-2690

Région du Québec

Directeur général de la région du Québec
Société pour l'expansion des exportations
800, Place Victoria, bureau 2724
C.P. 124
Succursale postale Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Tél.: (514) 238-3013
FAX: (514) 878-9891

Région de l'Atlantique

Directeur général de la région de l'Atlantique
Société pour l'expansion des exportations
Toronto-Dominion Bank Building, bureau 1003
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L1
Tél.: (902) 429-0426
FAX: (902) 423-0881

Région de l'Ontario

Directeur général de la région de l'Ontario
Société pour l'expansion des exportations
National Bank Building, bureau 810
C.P. 610
150, rue York
Toronto (Ontario) M5H 3S5
Tél.: (416) 973-6211
FAX: (416) 862-1267

Directeur du bureau du district de London
Centre Talbot, bureau 1512
148, rue Fullarton

London (Ontario), N6A 5C9
Tél.: (519) 645-5828
FAX: (519) 645-5580

Bureau du District d'Ottawa
Société pour l'Expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario), K1P 5T9
Tél.: (613) 598-2992
FAX: (613) 237-2690

Région des Prairies et du Nord

Directeur général de la région des Prairies et du Nord
Société pour l'Expansion des exportations
Bow Valley Square III, bureau 2140
510- 5ème Avenue S.W.
Calgary (Alberta), T2P 3S2
Tél.: (403) 294-0928
FAX: (403) 294-1133
1-800-661-8638

Bureau du district du Manitoba et de la Saskatchewan
Société pour l'Expansion des exportations
330, Avenue du Portage, Bureau 707
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Tél.: (204) 666-6234
FAX: (204) 666-7550
1-800-665-7871

Région de la Colombie-Britannique et du Yukon

Directeur général de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon
Société pour l'expansion des exportations
One Bentall Centre, bureau 1030
505, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Z 1M5
Tél.: (604) 666-6234
FAX: (604) 666-7550

C. L'Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'Agence canadienne de développement international a pour principale responsabilité l'administration des programmes d'aide du Canada dans plus de 90 pays en développement, en Asie, en Afrique, aux Antilles et en Amérique latine. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'aide publique au développement accordée par le Canada a atteint 2,8 milliards de dollars.

Les fonds octroyés par l'ACDI sont répartis en parts égales entre le Programme de partenariat et le Programme des initiatives nationales. Le Programme de partenariat évolue en grande partie selon les initiatives des nombreux partenaires canadiens et internationaux du gouvernement en matière de développement, tels que les organisations multilatérales, le milieu des affaires et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Programme des initiatives nationales comprend l'aide bilatérale et d'autres contributions à des projets de développement que le gouvernement a décidé de lancer.

1. Le programme de partenariat

Le programme multilatéral

Les institutions multilatérales de développement, dont la Banque mondiale est certainement la plus importante, permettent de regrouper et de coordonner les ressources et les compétences en matière d'assistance à un degré qu'un pays seul ne pourrait jamais atteindre. Par conséquent, elles constituent un élément extrêmement important de l'effort global pour aider les pays